



Agence enfumée à cause de ma collègue fumant à l'entrée de l'agence, Aidez-moi !

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 9 novembre 2012

j'ai un gros Pb dans l'agence ou je travaille. Une employée fume dans l'encadrement de la porte et toute la fumée de toutes ses cigarettes entre dans l'agence. la direction dit qu'elle n'arrive à rien avec elle et a baissé les bras !

Les rapports entre cette personne et moi-même deviennent verbalement violents. J'appréhende la suite. De plus, je suis cardiaque, cela me fait une raison supplémentaire de ne pas accepter ce tabagisme passif.

Et enfin, en l'état actuel du marché de l'emploi, je voudrais éviter de me brouiller avec la direction même si elle ne vaut guère plus que leur employée auprès de qui elle n'a aucune influence.

Aidez-moi s'il vous plait

CE

Sincères salutations

Réponse :

Si vous estimez que votre santé est menacée par le tabagisme passif dans votre lieu de travail, vous pouvez indifféremment mener les actions suivantes :

- Demander l'aide de l'inspection du travail qui a désormais compétence pour constater et réprimer cette infraction ;
- Déposer une plainte devant le Conseil de Prud'hommes ;
- Exercer votre [droit de retrait](#) dans les conditions prévues par la loi ;
- Ou déposer une [plainte devant le procureur de la République](#).

Nous vous conseillons d'effectuer ou de confirmer toujours vos démarches par courrier recommandé avec avis de réception S Vous avez raison de vous soucier de la nature que pourrait avoir vos relations avec votre employeur en dénonçant ce fait. Si vous craignez pour votre situation professionnelle, il sera important de demander que votre anonymat soit respecté. Par contre, il ne faut jamais écrire de manière anonyme.